


<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUMONTOIS Maison de Pays 24440 BEAUMONT DU PERIGORD</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUMONTOIS</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 30 Présents : 29 Votants : 28 Pour : 28</p>	<p>L'an deux mille huit, le 16 mai, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS BEAUMONTOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de Pays, sous la Présidence de José Daniel, Président.</p> <p>Date de convocation : 9 mai 2008</p>
<p>PRESENTS : Annick CAROT, Florence MENUT, Dominique MORTEMOUSQUE, Bernard BESLIN, Michel MARCHAL, Pierre VALLERON, Gérard ROUSSELY, Jean-Marie SELOSSE, Rose-Marie ROUX, Michelle CABANE, Françoise TARJAC, José DANIEL, Michel CARRIERE, Claude CHASTENET, Daniel SEGALA, Georges MEYRIGNAC, Odile DELCEL, Pierre BONAL, Marie-Line BOISSERIE, Alain MERCHADOU, Claude ISSARTIER, Viviane GRELLETY, Denis BEAUVIE, Alain DELAYRE, Jean-Pierre HEYRAUD, Annie CLAVEL, Patrick BECHEREL, Thierry PIMOUGUET, Michel LIGNAC.</p> <p>ABSENTS : Eric VIERO</p> <p>Secrétaire de séance : Claude CHASTENET</p>	
<p align="center"><u>OBJET :</u></p> <p align="center"><u>Actions pédagogiques du Collège 2007/2008</u></p>	<p>Monsieur le Président explique que le Collège Léo Testut par un courrier du 18 février 2008, sollicite une aide financière de la CCPB pour la réalisation des actions pédagogiques de l'année 2007/2008. Il s'agit d'alléger la participation des familles.</p> <p>Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décide d'attribuer une aide financière au Collège de 800 € pour la réalisation d'actions pédagogiques. • Précise que cette subvention nécessitera une décision modificative du budget qui sera à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Communautaire. De ce fait, le versement ne pourra être effectué que postérieurement à cette décision. • Relève que cette subvention ne peut correspondre aux actions pédagogiques de l'année 2007/2008 qui seront terminées lors de son versement. De ce fait, elle favorisera les actions du 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2008/2009 (de septembre à décembre 2008). • Demande au Collège de faire parvenir sa demande pour l'année 2009 au plus tard le 31 décembre 2008, c'est-à-dire au moment de la préparation budgétaire.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en sous-Préfecture le : 3 0 MAI 2008</p> <p>Publié ou notifié Le : - 4 JUIN 2008</p>	<p>Ainsi fait et délibéré les jour,mois et an sus dit, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme. Beaumont du Périgord, le 26 mai 2008</p> <p align="center">Le Président, José Daniel</p> <div style="text-align: right;">  </div>